

République Française  
Département des Hautes-Alpes  
Arrondissement de Briançon  
  
Commune  
**LE MONETIER LES BAINS 05220**

N°038/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : **15 mai 2025**

Date d'affichage : **26 mai 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le 21 mai à 18 heures 30

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marie REY, Maire

**Etaient présents :**

Jean-Marie REY, Maire  
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints  
Marielle BOY, Jean-Michel BRUNET, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Yveline CORDIER, Pierre SAVOLDELLI formant la majorité des membres en exercice

**Absents :**

Gabrielle GUIBERT, Lisa FAURE, Jean-Baptiste CRAFFK

Yveline CORDIER a été élue secrétaire

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	:	<b>13</b>
PRESENTS	:	<b>10</b>
VOTANTS	:	<b>10</b>

**OBJET : CONTROLE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune du Monêtier-les-Bains a été soumise à un contrôle de la chambre régionale des comptes dans le cadre de sa mission de contrôle dévolue par l'article L.211-1 du code des juridictions financières. Ce contrôle vise à examiner la régularité et la qualité de la gestion des collectivités territoriales.

Le contrôle des comptes et de la gestion de la commune porte sur les exercices 2018 et suivants. Il a été ouvert par lettres du 29 mai 2024 de la présidente de la chambre adressées à Monsieur Jean-Marie Rey, maire, ordonnateur en fonction depuis le 23 mai 2020, ainsi qu'à Madame Anne-Marie Forgeoux-Damarius, ancienne ordonnatrice.

Le rapport d'observations provisoires a été adressé à Monsieur Jean-Marie Rey qui en a accusé réception le 19 décembre 2024. Madame Anne-Marie Forgeoux-Damarius a accusé réception de la partie du rapport intéressant sa gestion le 19 décembre 2024. Des extraits du rapport ont été adressés aux personnes explicitement ou nominativement mises en cause.

Après avoir examiné les réponses dont elle a été destinataire, la chambre a arrêté le 13 février 2025, les observations définitives qui portent sur la situation financière de la commune, la commande publique et la gestion du patrimoine monumental.

Ce rapport et la réponse apportée doivent alors être communiqués à l'assemblée délibérante de la collectivité dès sa plus proche réunion. Passée cette date, ces documents deviennent des documents communicables à toute personne qui en fait la demande.

Une fois ce rapport approuvé par le conseil municipal, l'assemblée délibérante sera saisie dans un délai d'un an afin de faire part des actions entreprises suite aux recommandations de la chambre.

*VU* le Code Général des Collectivités Territoriales ;

*VU* le Code des Juridictions Financières ;

*CONSIDERANT* que par courrier du 29 mai 2024, la Présidente de la CRC de Provence Alpes Côte d'Azur a informé Monsieur le Maire de l'engagement d'une procédure de contrôle des comptes et de la gestion à compter de l'année 2018 ;

*CONSIDERANT* que le rapport d'observations définitives a été arrêté par la CRC et officiellement notifié à la commune du Monêtier-les-Bains le 07/05/2025 ;

*CONSIDERANT* que conformément aux articles L.243-6 et R.243-13 du code des juridictions financières le rapport définitif doit être présenté lors de la plus proche séance du Conseil Municipal et qu'il donne lieu à un débat ;

*CONSIDERANT* que conformément à l'article R.243-16 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives accompagné de la réponse de Monsieur le Maire devient communicable à toute personne qui en fait la demande, après la réunion du Conseil Municipal ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **et à l'unanimité** :

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur le contrôle des comptes et de la gestion pour la période 2018-2023.

**PREND ACTE** du débat tenu en séance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Marie REY



La secrétaire de séance

Yveline CORDIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cordier", is written over a large, thin-lined oval.